

A a a P a (Ba -P)
 a C ' 150
 'a a , a a 7 a II
 (25 1794)
 Fa B ,A A , IHRF - I ' a R a a

C /C :

B Fa ,A A , IHRF - I ' a R a a . A a a
 P a (Ba -P) a C ' 150 'a a ,
 a a 7 a II (25 1794). I : A Pa a 1787 1860 - P (1787-
 1799) T XCIII - D 21 a 12 a II (9 a 30 1794) Pa :L a A a P. D ,
 1982. . 498-499;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24346_t1_0498_0000_8

F 21/07/2021

12

Le représentant du peuple Prieur (de la Marne) fait passer à la Convention nationale la somme de 100 liv. qui lui a été remise par le citoyen Cordelier, adjudant-général près l'armée de l'Ouest, comme à-compte de celle de 200 liv. qu'il s'est engagé de payer chaque année en don patriotique, tant que durera la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brest, 28 mess. II] (2)

« Dans les derniers moments que j'ai passé dans la Vendée, citoyens collègues, Cordelier, adjudant-général près l'armée de l'Ouest, me remit 100 liv. pour en faire l'hommage à la Convention nationale, comme acompte de celle de 200 liv. qu'il s'est engagé de payer chaque année que durera la guerre.

Comptant sans cesse retourner à la Convention, j'ai différé à faire l'envoi de cette somme, mais prévoyant que je resterai encore quelques tems dans ces contrées, je vous la fais passer, en vous prévenant d'en faire l'hommage à la Convention nationale. S. et F. »

PRIEUR (de la Marne)

13

La société populaire de Tonneins-la-Montagne, département de Lot-et-Garonne, se plaint de ce que les départemens et les districts qui l'avoisinent, n'exécutent point la loi du *maximum*, et par là rendent déserts les marchés de la commune où cette loi est observée. Elle demande des peines rigoureuses contre les fonctionnaires publics qui négligeront de la faire observer.

Elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

14

La société populaire de Pontacq, département des Basses-Pyrénées, annonce que la commune, qui renferme environ 2 300 individus, compte 150 jeunes citoyens qui se sont volontairement enrôlés et qui se battent en vrais républicains à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Jamais, dit-elle, la réquisition ne fut nécessaire parmi nous : notre jeunesse se fût crue déshonorée, si elle n'avoit pas demandé à marcher avant d'être requise.

(1) P. V., XLII, 170. Mentionné par J. Sablier, n° 1459.

(2) C 311, pl. 1233, p. 8.

(3) P. V., XLII, 170.

Cette société a envoyé à nos braves frères d'armes ses subsistances, ses habits d'uniforme, 56 chemises, 13 paires de bas, 50 paires de souliers, 36 serviettes, 87 draps de lit, toutes les capes et les roupes qu'elle avoit. A la nouvelle de la disette des subsistances à Paris, elle a expédié à cette commune 6 quintaux 1/2 de lard et jambon. Les cœurs des citoyens de Pontacq, ajoute-t-elle, sont à la République : notre fortune, notre sang ; nous sacrifierons tout pour elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pontacq, 30 prair. II] (2)

« Quoique située aux pieds des Pyrénées, la commune de Pontacq ne se ressent pas des glaces qui les couvrent. Ici l'égalité a des adorateurs, la liberté des autels et la République des ardents défenseurs. Cette petite commune qui renferme environ 2 300 individus n'a pas pu faire des sacrifices bien considérables à la patrie, mais ce qu'elle a pu, elle l'a fait avec le plus vif empressement.

La patrie avoit besoin de bras pour la défendre, 150 jeunes citoyens s'enrôlent volontairement et ils se battent en vrais républicains dans l'armée des Pyrénées-Occidentales. Jamais la réquisition ne fut nécessaire parmi nous : notre jeunesse se fut déshonorée, si elle n'avoit pas demandé à marcher avant d'être requise.

Les soldats de la République manquaient de quelques objets de première nécessité pour se garantir de la rigueur des saisons, nous leurs avons envoyé des subsistances, nos habits d'uniforme, 56 chemises neuves, 13 paires de bas, 50 paires de souliers, 36 serviettes, 87 draps de lit, toutes les capes et toutes les roupes que nous avions.

Cette commune déposa pour sa contribution patriotique 13 000 liv. sur l'autel de la patrie, elle va faire transporter au premier jour 20 quintaux de vieux linge dans les magasins de la République.

Quelques soldats républicains furent blessés à la journée glorieuse du 17 Pluviose près Chauvin-[le]-Dragon, la société populaire ouvrit un registre et remit au représentant du peuple Monestier, du Puy-de-Dôme, 840 liv. pour être distribuées à nos braves défenseurs.

Nous avons sçu que nos frères de Paris manquaient de salé. Les Parisiens ont bien mérité de la patrie, nous avons commencé à leur expédier 6 quintaux 1/2 de lard et jambons.

L'erreur et le mensonge n'ont plus d'autel dans cette commune. A la voix éloquente du représentant du peuple Monestier, leurs flateries ont été brisées. La raison a terrassé le fanatisme, tous les cœurs se sont trouvés disposés à recevoir et à laisser germer cette divine semence.

Icy les loix sont religieusement observées, les contributions payées avec exactitude, les rôles de 1792 sont cloturés et ceux de l'année 1793 sont sur le point de l'être.

Les représentants du peuple envoyés dans les départements méridionaux pour y établir le gouver-

(1) P. V., XLII, 170. J. Fr., n° 669; Rép., n° 218; Audit. nat., n° 670; J. Sablier, n° 1459; J. Paris, n° 572. (Le nom de la localité est mal transcrit dans les gazettes).

(2) C 311, pl. 1233, p. 7.

nement révolutionnaire, n'ont trouvé parmi nous ni des conspirateurs ni des fédéralistes; pas un seul de nos concitoyen n'est compris dans la liste infâme des émigrés, pas un seul n'expie ses forfaits dans les maisons de réclusion. Tous les habitants de cette commune respirent un air pur au milieu des champs ou font retentir les ateliers d'hymnes républicains.

Législateurs, lorsque vous fondez la République et que vous faites tomber la tête du tyran, nous criames *Vive la République*; lorsque nous avons vu la Convention nationale étouffer le fédéralisme et, portant sur elle-même une main hardie pour en arracher les parties corrompues, envoyer à l'échafaud les conspirateurs, les faux patriotes et les corrupteurs de la morale publique, nous n'avons proféré que ce cri: *Vive la République, vive la Convention nationale!* Lorsque nous avons vu les brigands de la Vendée anéantis et la victoire se déclarer permanente dans nos armées, nous avons dit: *Vive la Convention nationale, vive le comité de Salut Public.*

Le fanatisme et l'athéisme, ces deux monstres ennemis de l'espèce humaine, voulaient, par des routes opposées, nous ramener au despotisme; par votre immortel décret du 18 de prairial, vous les avez fait rentrer dans le néant: les vertueux républicains, nos valeureux guerriers qui versent leur sang pour la défense de la patrie, auront donc toujours devant les yeux l'idée consolante que leur mémoire vivra à jamais parmi les hommes libres, et qu'ils recevront la récompense qu'un être juste et bienfaisant accorde à la vertu; et les scélérats et les monstres qui auront voulu déchirer leur patrie, auront toujours au fond de l'âme ce ver rongeur que tôt ou tard ils expiront ces peines dues à leurs forfaits

Pères du peuple, à chaque pas que vous avez fait dans votre marche révolutionnaire, nous avons senti s'accroître la confiance que vous nous avez inspirée; oui, vous avez répondu aux espérances de la patrie, et la Patrie reconnoissante vous ouvre le Pantheon.

Représentants du peuple, les habitants de cette commune vous disent par notre organe: nos cœurs sont à la République, notre fortune, notre sang; nous sommes prêts à tout sacrifier pour elle. Que la Convention nationale commande; les postes qu'elle nous indiquera seront pour nous les Thermopyles ».

GUICHON, LANNUR, BARBANEGRE

15

L'agent national du district de Douai, département du Nord, écrit que des biens d'émigrés, estimés 281,873 livres, ont été vendus 726,610 livres: ce qui fait, au-delà de l'estimation, 444,737 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

(1) P.V., XLII, 171. *Mon.*, XXI, 315; *J. Fr.*, n° 669.

16

La municipalité de Damigni, district d'Alençon, département de l'Orne, adresse l'extrait du registre de la séance du conseil-général de cette commune, du 4 messidor, par lequel il est constaté que le citoyen Deols, officier de gendarmerie parisienne, de la 33^e division, en station à Alençon, et son épouse, touchés de la malheureuse situation de 5 enfans orphelins par la mort de leur père et mère depuis peu de jours, se sont chargés d'une des filles, pour lui apprendre à travailler à la couture et au blanchissage de linge, afin de la mettre promptement en état de secourir ses frères et sœurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

17

Le citoyen Daporil, ex-prêtre, réclame auprès de la Convention nationale le glorieux privilège de voler aux frontières; il abandonne, en faveur de ses frères d'armes, les 800 liv. que la nation lui accorde à titre de secours.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

18

Le citoyen Jean-Marie-Joseph Duchaine, ex-prébendier du district de Commune-d'Armes, département de la Loire, adresse à la Convention extrait de la déclaration qu'il a faite, et par laquelle il a fait don à la patrie de la somme de 150 liv, montant des arrérages de dix-huit mois qui lui sont dus en sadite qualité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

19

La société populaire d'Omont, département des Ardennes, félicite la Convention nationale sur ses travaux, l'assure de son dévouement à la liberté, l'invite à rester à son poste et lui adresse, pour les défenseurs de la patrie, la somme de 151 liv. : produit d'une collecte faite parmi le petit nombre des Sans-culottes qui composent sa commune

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLII, 171. Mentionné par *J. Sablier*, n° 1459.

(2) P.V., XLII, 171.

(3) P.V., XLII, 171.

(4) P.V., XLII, 172.